

## MODIFICATION DE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE SOCIAL

Vous devez constituer un dossier comprenant :

- le **formulaire M 2 Agricole**, dûment rempli et signé sur les trois feuillets ;

*Pièces justificatives pour la société :*

- 2 exemplaires mis à jour des statuts** établis sur papier libre certifiés conforme par la gérance ;
- 2 exemplaires du procès verbal** enregistrés auprès du Centre des Impôts ;

*Autres pièces :*

- un pouvoir** pour le mandataire déposant la formalité ;
- un chèque de 89,54 €** libellé à l'ordre du greffe du tribunal de commerce
- un chèque de 54 €** à l'ordre de l'Agent Comptable Chambre d'Agriculture des BDR